

# **ADVENIS**

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 15 juin 2018

Résolution n°14

ANDREE NEOLIER & ASSOCIES

MAZARS

**ANDREE NEOLIER & ASSOCIES**

SIEGE SOCIAL : 9 AVENUE VICTOR HUGO - 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

**MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 131 BOULEVARD DE STALINGRAD – 69624 VILLEURBANNE CEDEX

# ADVENIS

Société anonyme au capital de 4 725 492 €  
Siège Social : 51 rue de Saint Cyr, 69009 Lyon  
RCS : LYON 402 002 687

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 15 juin 2018

Résolution n°14

ADVENIS

Rapport sur la réduction  
du capital

Assemblée générale  
mixte du 15 juin 2018

Résolution n°14

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

*Fait à Villeurbanne et Tassin la Demi-Lune, le 25 mai 2018,*

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Baptiste Kalasz

ANDREE NEOLIER  
& ASSOCIÉS



Andrée Néolier